



PSE Libre de Bruxelles-Capitale Antenne d'Uccle

2 Av. J & P Carsoel, 1180 Bruxelles

Tél: 02/3747505

Email: psel.uccle@promotionsante.be

Chers parents,

A l'occasion de cette rentrée des classes 2020, nous souhaitons vous communiquer quelques informations importantes :

1. Un enfant malade, ou présentant des symptômes évoquant le COVID-19, ne peut pas venir à l'école.

Un enfant doit rester à la maison et ne peut pas venir à la garderie ou aux cours s'il est malade ou présente :

- Au moins un des symptômes majeurs suivants, d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat sans cause apparente ;

OU

- Au moins 2 des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : douleurs musculaires, fatigue, nez bouché ou qui coule, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse.

OU

- Une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...) sans autre cause évidente.

En cas de doute ou de question, vous pouvez toujours prendre contact avec notre service.

Si votre enfant est malade ou présente des symptômes, veuillez contacter votre médecin traitant par téléphone le jour-même, il vous donnera les informations pour la réalisation d'un test si nécessaire. Il déterminera aussi quand votre enfant pourra revenir à l'école.

2. Si votre enfant se sent malade ou commence à avoir des symptômes pendant qu'il est à l'école, vous devez venir le chercher.

Si vous êtes appelé, il faudra venir chercher votre enfant le plus rapidement possible, et contacter votre médecin traitant.

Le médecin traitant évaluera si un test est nécessaire et quand l'enfant pourra retourner à l'école.

Si le médecin traitant décide qu'il faut un test, votre enfant doit **rester à la maison jusqu'au résultat** du test (il ne peut pas revenir à l'école avant le résultat du test).

Lorsque vous recevez le résultat du test, **informez notre service du résultat**

3. Si votre enfant est un contact d'une personne testée positive à la maison : il ne peut pas venir à l'école.

Votre médecin traitant déterminera si un test est nécessaire et quand votre enfant pourra revenir à l'école.

4. Si votre enfant a été en contact à l'école avec une personne qui a un COVID-19:

Vous serez contactés par notre service si votre enfant a été en contact étroit ou en contact à faible risque et informés sur les mesures à suivre pour votre enfant.

Il est important de respecter les mesures transmises par notre service.

5. Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge ou orange dans les 14 jours précédant la rentrée scolaire :

Si votre enfant a voyagé dans une zone orange dans les 14 jours précédant la rentrée : un contact doit être pris avec le médecin traitant pour envisager la nécessité d'un dépistage ou d'une quarantaine.

Si votre enfant a voyagé dans une zone rouge dans les 14 jours précédant la rentrée : votre enfant doit respecter une quarantaine de 14 jours et effectuer un test. Le médecin généraliste vous fournira un « certificat de quarantaine » à remettre à l'école.

Les classifications par zones sont régulièrement mises à jour et disponibles sur : <https://diplomatie.belgium.be/fr>

6. Mesures d'hygiène individuelle des enfants

Les mesures d'hygiène individuelle sont très importantes.

Apprenez à votre enfant à bien se laver les mains.

Les enfants doivent prendre l'habitude de se laver les mains avant de manger, après être allé aux toilettes, après avoir toussé ou éternué dans ses mains, directement en arrivant à l'école ou à la maison, ...

Les enfants doivent également apprendre à :

- Éviter le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux
- Se couvrir la bouche et le nez lors de la toux ou des éternuements, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique.

7. Si votre enfant présente une maladie chronique importante, vous êtes invités à consulter son médecin traitant ou spécialiste pour avis.

Vous pouvez en informer le service PSE qui pourra suivre avec vous les mesures à prendre pour votre enfant.

Notre service soutient votre école sur les mesures et procédures, et est responsable de la gestion des cas et du suivi des contacts dans votre école. En présence de cas groupés, nous travaillerons en collaboration avec les autorités sanitaires compétentes.

Notre équipe se tient également à disposition pour répondre aux questions des parents.

Prenez soin de vous et prenez soin des autres,

L'équipe médicale scolaire.